



AVIS PUBLIC d'invitation pour une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 429-011-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 03-429 dans le but de modifier la limite des zones Ra-609 et Contr-603 afin d'inclure une partie du lot 3 391 936 dans la zone Ra-609.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

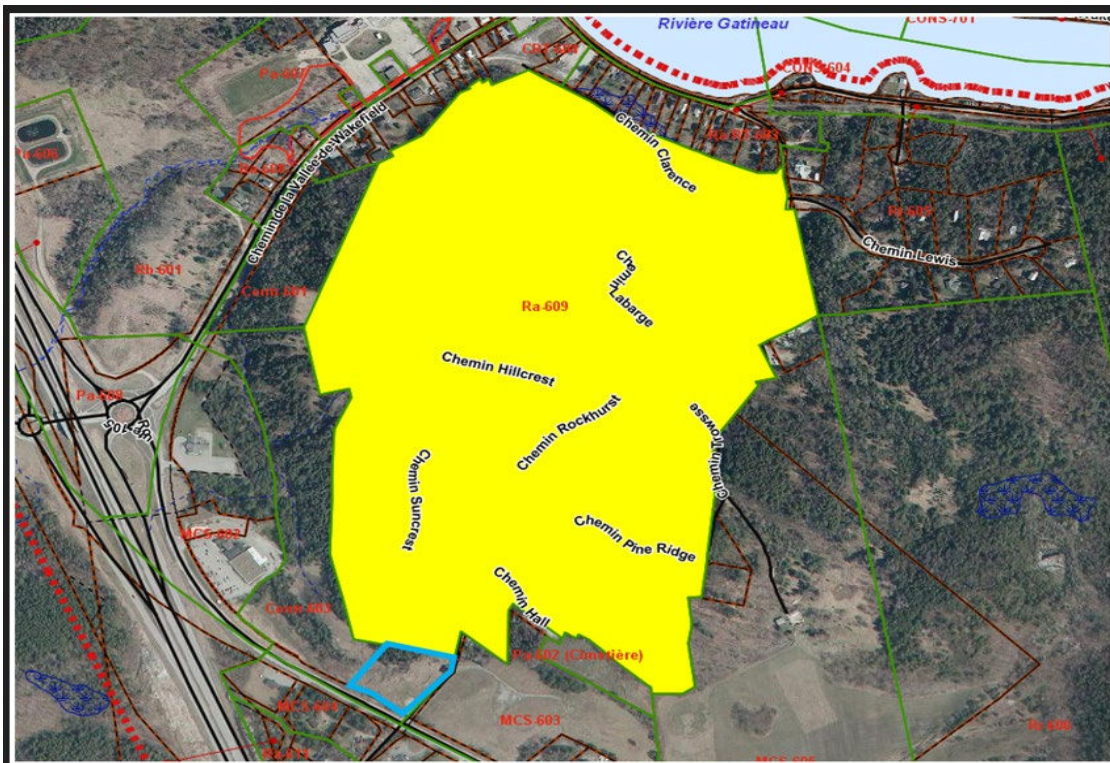
Lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le premier projet de règlement numéro 429-011-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 dans le but de modifier la limite des zones Ra-609 et Contr-603 afin d'inclure une partie du lot 3 391 936 dans la zone Ra-609, et permettre la construction de deux (2) bi-familiales isolés ce qui est permis dans la zone Ra-609.

DESCRIPTION DE LA ZONE CONCERNÉE :

La partie concernée par la demande de modification de zonage est identifiée en bleu (agrandissement) sur l'illustration ci-dessous.



À titre informatif, voici l'étendue complète de la zone Ra-609 (en jaune) avec l'agrandissement demandée en bleu.



Le Conseil de la Municipalité de La Pêche tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet, le 2 octobre 2024, à compter de 18 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël à La Pêche. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité de La Pêche au : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://villelapeche.qc.ca)

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé **avant le 7 octobre 2024**, à l'adresse suivante : urbanisme@villelapeche.qc.ca

DONNÉ à La Pêche, ce 16^e jour de mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024).



Marco Déry
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil, en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).



Marco Déry
Directeur général & greffier-trésorier